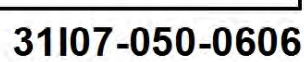


31107-050-0606



Plé de Saint-Louis-de-France

Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique	Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique	Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique
Note: Les zones roses correspondent aux talus latéraux qui, sans érosion, représentent des dangers de projection à la base et au sommet des talus.		
Zones de contraintes relatives aux glissements frontaux rétrogressifs		
Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique	Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique	Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique Zones de dominance de la terre agricole, sans érosion, susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain d'origine anthropique

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide d'interprétation, ainsi que l'application du cadre normatif, selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement, et de l'ampleur et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement y est attendu, mais qu'il y a une certaine probabilité qu'un glissement y arrive. Cette probabilité indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas qu'il n'y a aucune probabilité qu'un glissement y arrive, mais qu'il y a un terrain, sans toutefois que la probabilité qu'il soit est extrêmement faible.

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	75°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 504 808 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur le carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1/5000

Données	Organisme
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec
Hydrographie de référence par relevé LIDAR aéroporté	Ville de Trois-Rivières
Orthophotographies numériques	Ville de Trois-Rivières
	Gouvernement du Québec

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
 Direction du laboratoire des chaussées
 Service de la géotechnique et de la géologie
 Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec; 2^e trimestre 2014

Organisme
Ministère des Transports du Québec

Ville de Trois-Rivières

Ville de Trois-Rivières

Gouvernement du Québec

Date l'Année
2012 et 2013

4, 7 et 18
novembre 2011

25 avril au
11 mai 2009
13 juin au
25 - 11 2008

Annexe VI
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrains
Carte de contraintes
(Articles 1 et 5)
Feuillet no 2

Règlement de modification 2016, c. 4:
-Adoption 18 janvier 2016
-Entrée en vigueur 9 mars 2016